8eme Concours international d'orgue





Juillet et Octobre 2020

Béthune - Auxi-le-Château - Saint-Omer

LA PROCHAINE EDITION DU CONCOURS se déroulera du 26 SEPTEMBRE 2022 au 2 OCTOBRE 2022 Informations à venir prochainement

Accueil (index.html)/ Concours

Présentation du concours 2020

I. Concours international Pierre de Manchicourt

Le concept

Le concours est ouvert aux organistes de toute nationalité sans limite d'âge.

 $Le \ concept \ 2020 \ invite \ les \ candidats \ a \ concourir \ sur \ un, \ deux \ ou \ trois \ instruments \ d'esthétiques \ différentes : \ (classique \ français, polyphonique et \ romantique).$

Les programmes à la fois libres et en partie imposés seront conçus de manière à permettre aux jurys d'apprécier les qualités musicales du candidat, ses techniques et la pertinence de son répertoire au regard des orgues choisis. Les pièces ou transcriptions doivent être compatibles avec les spécificités des instruments d'Auxi-le-Château, Béthune et Saint-Omer. Une ouverture sur des répertoires plus larges est envisageable : les ressources sonores des orgues du concours étant plus étendues que les esthétiques dont ils s'inspirent.

Auxi-le-Château : orgue historique français (Carpentier/Cattiaux, 1747/1993), 3 cl/péd/34 jeux Béthune : grand orgue d'inspiration polyphonique nord allemande (Freytag/Tricoteaux, 2001), 3 cl/péd/42 jeux Saint-Omer : grand orgue romantique (Cavaillé-Coll/1855, Buffet/1717), 4cl/péd/49 jeux

Les étapes

1/ une, deux ou trois présélections sur enregistrements au choix des candidats 2/ une, deux ou trois finales : Auxi-le-Château, Saint-Omer et Béthune

II. Les Prix

Béthune

Premier Prix : 4000€ Second Prix : 2000€ Prix du Public : (via Youtube)*

Auxi-le-Château

Premier Prix : 4000€ Second Prix : 2000€ Prix du public : (via Youtube)*

Saint-Omer

Premier Prix : 4000€ Second Prix : 2000€ Prix du public (via Youtube)*

- > Chaque Prix est attribué séparément.
- > Le Grand Prix Pierre de Manchicourt est attribué uniquement au candidat ayant remporté préalablement deux ou trois Premiers Prix.
- > Le Public peut voter pour le candidat de son choix jusqu'au dimanche 4 octobre, midi. Le candidat ayant remporté le plus de mentions « J'aime » sur Youtube se voit attribuer le Prix du Public*.
- > Les lauréats bénéficient de concerts dans l'une ou l'autre des villes du concours et dans des festivals européens dont la liste sera communiquée ultérieurement.
- > Les finalistes non récompensés et les 1/2 finalistes bénéficient d'une aide financière.
- *: Modifications au 1/09/2020

III. Le jury

Le jury pour les finales est commun aux trois instruments

France

François Espinasse. Professeur d'orgue au CNSM de Lyon. Titulaire du grand orgue de St-Séverin à Paris.

Olivier Houette. Professeur d'orgue au CRR de Poitiers. Titulaire du grand orgue historique Clicquot de la cathédrale de Poitiers. Sophie Lechelle. Professeure d'orgue aux CRD de Calais et Saint-Omer.

Marie-Ange Leurent. Professeure d'orque aux CRC de Clichy et Saint-Mandé. Titulaire de l'orque de ND de Lorette à Paris.

http://orguebethune.fr/presentation.html

Matthieu Magnuszewski. Professeur au CRR d'Aubervilliers. Titulaire de l'orgue du Touquet.

Autres navs

Léon Berben (Pays Bas). Organiste et claveciniste. Lauréat de concours internationaux.

Shin-Young Lee (Corée). Organiste concertiste. Lauréate de concours internationaux.

Reitze Smits (NL), Professeur d'orgue et d''improvisation à la Music Academy d' Utrecht et à l' Institut Lemmens de Louvain. Concertiste.

Henry Fairs (UK), Professeur d'orgue au conservatoire de Birmingham. Organiste titulaire à l'université de Birmingham.

Ami Hoyano (Japon). Organiste de la salle de concert Tokorozawa-Muse à Tokyo. Lauréate de concours internationaux.

Ludger Lohmann (D). Professeur à la Hochschule de Stuttgart

Le jury de présélection sera composé de :

François Espinasse, Olivier Houette, Marie-Ange Leurent, Ami Hoyano, Léon Berben (Pays Bas). Organiste et claveciniste. Lauréat de concours internationaux.. Shin-Young Lee (Corée). Organiste concertiste. Lauréate de concours internationaux.

Le concours Pierre de Manchicourt est organisé avec l'appui moral et financier du Département du Pas-de-Calais en partenariat avec les villes d'Auxi-le-Château, Béthune et Saint-Omer, le CMA Auxi-le-Château, les Amis de la cathédrale de Saint-Omer et Orgues en Béthunois.











8eme Concours international d'orgue



Pierre de Manchicourt

Juillet et Octobre 2020

Béthune - Auxi-le-Château - Saint-Omer

Accueil (index.html)/ Concours (presentation.html) / Règlement du concours "Pierre de Manchicourt"

Règlement 2020

I. INTRODUCTION

- > Les finales du 8ème concours international d'orgue Pierre de Manchicourt se dérouleront du 29 Septembre au 4 octobre 2020 dans trois villes du département du Pas-de-Calais (Hauts de France): Auxi-le-Château, Saint-Omer et Béthune.
- > Le concours comporte des épreuves éliminatoires sur enregistrements et des épreuves finales.
- > Le concours est ouvert aux organistes de toute nationalité sans limite d'âge.

En raison de la crise sanitaire (covid-19), la date de présélections sur enregistrements initialement fixée au 1 mai 2020 minuit est reportée au 14 juillet 2020 minuit.

> Les candidats peuvent concourir pour une finale sur un, deux ou trois finales.

II. PRIX

Auxi-le-Château

Premier Prix: 4000€ Second Prix: 2000€ Prix du public: (via Youtube)*

Saint-Omer

Premier Prix : 4000€ Second Prix : 2000€ Prix du public : (via Youtube)*

Béthune

Premier Prix : 4000€ Second Prix : 2000€ Prix du public (via Youtube)

- > Chaque Prix est attribué séparément.
- > Le Grand Prix Pierre de Manchicourt est attribué uniquement au candidat ayant remporté préalablement deux ou trois Premiers Prix.
- > Le Public peut voter pour le candidat de son choix jusqu'au dimanche 4 octobre, midi. Le candidat ayant remporté le plus de mentions « J'aime » sur Youtube se voit attribuer le Prix du Public.*
- > Les lauréats bénéficient de concerts dans l'une ou l'autre des villes du concours et dans des lieux partenaires.
- > Les finalistes non récompensés bénéficieront d'une aide financière.
- * : Modifications faites le 1/09/2020

III. INSCRIPTION PAR INTERNET

 $Par \ leur inscription, les candidats s'engagent à accepter les décisions du jury. En cas de litige, seule la rédaction en français du règlement fera foi de la rédaction en français du règlement fera foi de la redaction de la rédaction en français du règlement fera foi de la redaction de la redactio$

A. Partie administrative

En raison de la crise sanitaire (covid-19), la date de présélections sur enregistrements initialement fixée au 1 mai 2020 minuit est reportée au 14 juillet 2020 minuit dernier délai sur le site internet d'Orgues en Béthunois : www.orguebethune.fr rubrique « concours ». Le dossier d'inscription devra être constitué des éléments suivants :

Le formulaire d'inscription en ligne sur le site internet www.orguebethune. fravec les documents administratifs dématérialisés ci-dessous:

- > Une copie d'une pièce d'identité en cours de validité.
- > Une attestation sur l'honneur de ne pas avoir utilisé de copie d'enregistrement, ni aucun procédé de montage pour l'enregistrement.
- > Une biographie en français ou en anglais.
- > Une photographie en haute définition (300 DPI) si possible et libre de droits.
- > Le ou leurs choix d'instruments avec leurs programmes suivant les critères B, énoncés ci-dessous.
- > Les candidats recevront un mail leur confirmant la bonne réception de leur dossier complet.
- > Contact: concoursmanchicourt@gmail.com
- $> {\tt Directeur\ du\ concours: Bernard\ H\'edin.\ bernard_hedin@hotmail.com}$
- > Tél: 33 (0) 6 64 93 32 20-33 (0) 6 59 17 53 18

B. Le ou les programmes des présélections sur enregistrements

> Pour une candidature finale à **BETHUNE**

Durée totale du programme 20/22 minutes

Oeuvre imposée

· Dietrich Buxtehude : Prélude et fugue en la mineur BuwWV 158

Oeuvre au choix parmi une liste

· Johann-Sebastian Bach: 2 et 3ème mouvements de l'une des 6 sonates en trio (BWV 525 à 530).

Oeuvre (s) au choix

· dans le respect de la durée totale du programme .

> Pour une candidature finale à **AUXI-LE-CHATEAU**

Durée totale du programme : 15 à 17 minutes

Oeuvres imposées

· Louis Marchand : Extraits du premier Livre (Basse de trompette, Tierce en taille (6), Dialogue)

Oeuvre (s) au choix

· dans le respect de la durée totale du programme.

> Pour une candidature finale à <u>SAINT-OMER</u> Durée totale du programme : 20/22 minutes.

Oeuvres imposées

· César Franck : 3ème choral et/ou au choix · Maurice Duruflé : Toccata (extrait de la Suite op. 5)

Oeuvre (s) au choix

- · dans le respect de la durée totale du programme
- · les candidats ayant choisi d'interpréter Franck (3ème choral) et Duruflé (Toccata) ne pourront pas proposer d'œuvre (s) au choix.

Les trois présélections sur enregistrements peuvent être réalisées sur un seul orgue.

C. Un enregistrement audio numérique

- > Les candidats doivent enregistrer le ou leurs programmes de présélections dans un format numérique de qualité mp3, m4a ou wave.
- > Le ou les en enregistrements sont à envoyer par lien wetransfer à l'adresse suivante : concoursmanchicourt@gmail.com
- > Les vidéos ne sont pas acceptées afin de respecter l'anonymat.
- > Nommez les fichiers d'enregistrements en commençant par le chiffre 1 pour Auxi-le-château, 2 pour Saint-Omer, 3 pour Béthune en fonction des choix effectués. Indiquez le nom et compositeur de chaque oeuvre pour chaque fichier.

D. Le ou les programmes des finales à Béthune, Auxi-le-Château et Saint-Omer

- > Un programme libre de 20 à 25 minutes pour chaque finale.
- > Les candidats ne peuvent rejouer aucune pièce des présélections.

IV. DROITS D'INSCRIPTION

Le règlement des droits d'inscription est de 50€ non remboursables doit être effectué par virement bancaire sur le compte courant suivant avant le 14 Juillet 2020 minuit, date de clôture des inscriptions :

international bank account identifier number / IBAN FR76 1627 5103 0008 0002 1766 807 BIC: CEPAFRPP627

IBAN (Fichier PDF) cliquez ici (wa_files/iban%20concours.pdf)

Lorsque le virement effectué n'est pas à votre nom, merci indiquer impérativement le nom de la personne à laquelle votre inscription se rattache.

V. AIDE FINANCIERE ET LOGISTIQUE

- > Les finalistes non récompensés bénéficieront d'une aide financière de 300 euros par finale pour leur voyage et hébergement sur présentation de justificatifs uniquement.
- > Une liste d'hébergements et d'informations pratiques sera communiquée aux candidats admis en finales.
- > Le secrétariat du concours peut mettre des assistants à la disposition de chaque candidat. Il est permis d'avoir ses propres assistants sauf s'il s'agit du ou des professeurs du candidat.

VI. LE JURY

Le jury pour les finales est commun aux trois instruments

France

François Espinasse. Professeur d'orgue au CNSM de Lyon. Titulaire du grand orgue de St-Séverin à Paris.

Olivier Houette. Professeur d'orgue au CRR de Poitiers. Titulaire du grand orgue historique Clicquot de la cathédrale de Poitiers.

Sophie Lechelle. Professeure d'orgue aux CRD de Calais et Saint-Omer.

Marie-Ange Leurent. Professeure d'orgue aux CRC de Clichy et Saint-Mandé. Titulaire de l'orgue de ND de Lorette à Paris.

Matthieu Magnuszewski. Professeur au CRR d'Aubervilliers. Titulaire de l'orgue du Touquet.

Autres pays

Léon Rerhen (Pavs Ras). Organiste et claveciniste. Lauréat de concours internationaux

Econ perpentin ayo paoj. Organiste et ciarcennote, Edureat de contecuro internationado

Shin-Young Lee (Corée). Organiste concertiste. Lauréate de concours internationaux.

Reitze Smits (NL), Professeur d'orgue et d'improvisation à la Music Academy d'Utrecht et à l'Institut Lemmens de Louvain. Concertiste et compositeur.

Ludger Lohmann (D), Professeur d'orgue à la Hochschule de Stuggart. Concertiste.

Henry Fairs (UK), Professeur d'orgue au conservatoire de Birmingham. Organiste titulaire à l'université de Birmingham.

Ami Hoyano (Japon). Organiste de la salle de concert Tokorozawa-Muse à Tokyo. Lauréate de concours internationaux.

Le jury de présélection sera composé de :

François Espinasse, Olivier Houette, Marie-Ange Leurent, Ami Hoyano, Léon Berben et Shin-Young Lee.

N.B : le jury a été constitué sous réserve de défaillance de l'un ou l'autre membre.

VII. DATES ET SELECTIONS

A. Présélections sur enregistrements (date limite de réception 14 Juillet 2020 à minuit)

- > Les présélections sur enregistrements sont anonymes.
- > Les candidats retenus pour les finales seront informés au plus tard le 7 Août 2020
- > Ils devront confirmer leur présence au concours et fournir leurs programmes de finales pour chaque orgue par retour à l'adresse : concoursmanchicourt@gmail.com suivant les critères D, E du chapitre III du règlement.
- > Les jurys retiennent au maximum 6 candidats pour chaque finale.

B. Finales

Béthune - Mardi 29 Septembre à 10h et 14h Auxi-le-Château - Jeudi 1 Octobre à 10h et 14h Saint-Omer - Vendredi 2 Octobre à 10h et 14h

C. Résultats

Les proclamations des résultats suivies de la remise des récompenses s'effectueront à l'issue de chaque finale.

D. Concert

Béthune - Récital du (des) Lauréat(e)(s) le Dimanche 4 Octobre à 17h00

VIII. LES ORGUES

- > Auxi-le-Château (auxi.html) : orgue historique français (Carpentier/Cattiaux, 1747/1993), 3 cl/péd/34 jeux
- $> B\'{e}thune \ (page 10.html): grand \ orgue \ d'inspiration polyphonique nord \ allemande \ (Freytag/Tricoteaux, 2001). \ 3 \ cl/p\'{e}d/42 \ jeux$
- > Saint-Omer (orgue-st-omer.html) : grand orgue romantique (Cavaillé-Coll/1855, Buffet/1717), 4cl/péd/49 jeux
- > Les caractéristiques des orgues, leurs compositions et la disposition des registres à la console sont disponibles sur ce site : http://orguebethune.fr
- > Des instruments d'étude seront mis à disposition des candidats pendant le concours.

IX. DIFFUSION

- > Les finales sont retransmises sur grand écran et sur You Tube.
- > Les épreuves peuvent être enregistrées, diffusées sur internet, à la radio ou à la télévision. Par leur candidature au concours, et tant que l'usage de ces contenus reste non commercial, les candidats acceptent de céder leurs droits sur tous les enregistrements de leurs prestations durant les épreuves du concours (épreuve de présélection incluse) à l'organisateur du concours, pour 10 ans. Les participants ne peuvent donc prétendre à aucun cachet ni aucun droit sur ces contenus pour les usages pré-listés. Cependant, les conditions seront rediscutées par contrat si un usage commercial est envisagé. La session n'étant pas exclusive, les candidats sont eux-mêmes libres d'utiliser les contenus enregistrés.









